La Lettre de Maringes
N°032
3 février 2023
www.mairie-maringes.fr
info@mairie-maringes.fr

Bonjour à Toutes et Tous,

Nouvel an, nouvel élan, on en vœux !
Nous vous proposons d'entendre la voix des arbres et des choses. De déboucher nos oreilles et de laisser les sons, le silence, la nature nous révéler, hors frontières, les mots venus d'ici et d'ailleurs.
Les voix des uns, des autres, les mots en chemin, en ce plein de l'hiver, viennent nous conter un peu d'éternité.
On part ensemble, rapprocher ce qui est inaccessible, les rêves qui nous dépassent, cultiver nos différences. Devenons ce que nous sommes !

Le Printemps s'annonce par de la poésie, du jeu, un peu de nettoyage…

Printemps des poètes - Apéro-Poésie 2023
Cette année, le thème nous emmène en voyage :… « Frontière »….On vous invite…

à l'apéro-poésie le 11 mars, à partir de 15h à la salle des fêtes de Maringes.

où il sera question d'Afrique, de poésie d'enfants et d'ados, de chants chorals avec Les Mordus de la Chansonnette, les chansons de Jean-Luc Blanchon et les poésies des deux Dominique.

L'apéro terminera ce voyage où nous régalerons nos papilles de douceurs sucrées/salées préparées avec soins par tous les bénévoles.

On vous sollicite également, pour nous faire parvenir, dans les jours qui viennent, **vos poésies** que vous pouvez déposer **dans la Cabane à Poèmes, dans la boite aux lettres de la mairie, ou à la bibliothèque**. Celles-ci seront « semées » sur le circuit des Points de Vue et dans le village, durant tout le mois de mars. Une autre façon de lire la poésie.

Prochaines dates à retenir :

- Le mercredi 8 février (pendant les vacances) **: à partir de 14h**, **à la salle basse de la mairie :**.Après-midi jeux de société, ouvert à tous, petits et grands. Apportez vos jeux et un « petit quelque chose » de sucré à déguster.

- Samedi 4 mars : après-midi nettoyage de Printemps.

- **A partir du 20 mars et jusqu'à mi-avril**, l'exposition « **Notre planète, Notre avenir** » sera présentée aux heures d'ouvertures de la bibliothèque et dans la salle basse de la mairie. Des jeunes d'Auvergne Rhône-Alpes et de l'Afrique de l'ouest partagent leurs visions de la justice climatique.

- Du 3 au 7 avril : Semaine citoyenne « **à l'école, à pied, à vélo** ». La commune est lauréate d'un appel à projet du programme AVELO2 de la CCMDL pour la sensibilisation aux modes de déplacements doux sur la commune. Nous vous donnerons plus de précisions dans les prochaines Lettres de Maringes.

La Lettre de Maringes N°032
3 février 2023

Sacs poubelles

La distribution des sacs poubelle initialement prévue en janvier**,** est fixée au

25 février de 9 h à 12 h à la salle basse de la mairie.

Nous vous informons également de la mise en place de 2 colonnes pour déposer les sacs jaunes (tous les emballages et les papiers), sur le parking du cimetière et sur la Grand'Place.

Déneigement et bacs à sel

Le déneigement et le salage éventuel est normalement assuré par la commune. Le salage n'est effectué qu'après déneigement. Saler sur la neige n'a pas d'efficacité (trop grosse dilution) pas plus qu'en cas de température trop basse (-8/-10°C) !

En cas de chute de neige tardive (comme ce fut le cas il y a 15 jours) et, bien qu'un circuit ait été établi pour dégager le plus d'habitants possibles en un minimum de temps, il n'est pas possible de déneiger les quelques 25 km de voies communales en moins de 4 à 5 heures.
Si le chasse neige n'est pas passé, il est préférable de différer un peu son départ (cela arrive moins d'une fois par an) plutôt que de s'engager sur une route enneigée sans maîtriser son véhicule et bloquer le chasse neige pendant de longues minutes ce qui retarde tout le monde !

Après déneigement il peut y avoir, suivant les conditions météo, formation de verglas, ponctuellement à certains endroits (pluie verglaçante, zone ventée…). Pour cette raison quelques bacs à sel ont été disposés à plusieurs endroits sur la commune. Ces bacs sont donc réservés aux cas d'urgence sur des parties de routes exposées et pentues. Une poignée de sel par m² est suffisante pour cette utilisation. Le sel de ces bacs ne doit pas être utilisé en grande quantité à la place ou avant le déneigement. Il ne doit pas être utilisé sur les parties privatives. Le sel pollue les sols et les cours d'eau et dégrade les routes, il faut en limiter les apports.

Enfin nous vous rappelons l'obligation préfectorale d'équiper votre véhicule de pneus hiver ou de détenir des chaînes ou chaussettes à neige, du 1er novembre au 31 mars.

Nouveau moyen de communication Illiwap

Vous êtes déjà plus de 80 à avoir téléchargé l'application **Illiwap** sur votre téléphone.
Vous recevez donc une notification en temps réel pour chaque information de la mairie mise sur ce réseau. Par exemple une coupure d'eau ou d'électricité, un avis de tempête, une route barrée, un problème de bus scolaire, le rappel d'une manifestation culturelle, d'une réunion publique…etc.

Mais vous pouvez également remonter facilement (icône « participer » puis « signaler") certaines informations à la Mairie ; problème de circulation, de sécurité…etc, ou donner un avis (sondage ou boîte à idées).
Vous pouvez, vous aussi télécharger l'application, c'est GRATUIT, ANONYME et SANS PUBLICITE.

Bonne lecture